

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUILLET 2024.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	19
Pouvoirs	:	9
Absents excusés	:	2
Absents	:	3

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit Juillet, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le douze Juillet deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Daniel BIREMONT, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Anaïs CADIS à M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Mme Nathalie MOMEN à M. Paul CARRERE

Mme Martine COULOUDOU à Mme Marie-Christine ALTIMIRA

M. Daniel REISEMBERG à Mme Rose-Marie ABRAHAM

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN

Mme Anaïs BAREYT à Mme Isabelle CANTEGREIL

Absents excusés :

M.M. Cyril BIREMONT, Mickael ECKHOUDT

Absents :

M.M. Luc COGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Isabelle CANTEGREIL

Point 05 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.71.

Objet : VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 AU CAM CYCLISME



Point 05 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.71.

Objet : VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 AU CAM CYCLISME

CONSIDERANT la demande de subvention du CAM cyclisme pour l'organisation de la course cycliste des fêtes de Sindères 2024,

Monsieur Yannick VILLATORO propose d'accorder une subvention de 900 € pour l'année 2024 pour soutenir l'organisation de cet évènement.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

-DECIDE d'allouer une subvention de 900 € pour 2024 au CAM cyclisme en soutien de l'organisation de la course des fêtes de Sindères

-DIT que les crédits sont prévus au Budget 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 18/07/2024.

La Secrétaire de séance,
Isabelle CANTEGREIL.

Le Maire,
Paul CARRERE.

Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta